

Agent de Sécurité Cynophile - Ajout de chien

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

NCO FORMATIONS GLOBALES
Coralie DABON
05.46.83.25.03
c.dabon@nco.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

- Le candidat doit être un agent cynophile, titulaire de la carte professionnelle valide délivrée par le CNAPS - Satisfaire aux tests d'entrée et à l'entretien d'admission - Etre propriétaire du chien âgé de 12 mois minimum et à jour de ses vaccins (et disposer de son carnet de vaccination) - Pour les chiens de deuxième catégorie, être en règle vis à vis de la législation sur la détention des chiens dépendant de cette catégorie. Pas d'accès à la formation pour les chiens de première catégorie.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Cette formation s'adresse aux Agents de Sécurité Cynophile qui souhaite exercer avec un nouveau chien. Pour ajouter un chien sur une carte professionnelle auprès du CNAPS à compter du 1er Juillet 2017, il faut avoir suivi une formation pratique avec le NOUVEAU chien, de MINIMUM 70h, conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité. Pour l'inscription d'un nouveau chien sur la carte professionnelle, la durée de la formation pratique mentionnée à l'article R. 612-29 du code de la sécurité intérieure est fixée après une évaluation initiale et ne peut être inférieure à 70 heures. Le contenu de cette formation pratique correspond aux différents objectifs définis par l'arrêté du 27 juin 2017.

Contenu et modalités d'organisation

Acquisition de connaissances sur : - l'hygiène, l'habitat et l'entretien du chien ; - les principales maladies ; - la vaccination ; - la psychologie canine. - la morphologie et l'anatomie. Maîtriser : - les techniques d'obéissance ; - l'adaptabilité du chien envers son environnement ; - les techniques du binôme maître-chien. Maîtriser : - l'opportunité d'une défense avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée ; - faire intervenir le chien avec ou sans muselière (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense ; - une action mordante. Comprendre et utiliser de manière optimale les qualités naturelles du chien (détection olfactive, aérienne, au sol et souterraine, visuelle et auditive, pistage). Observer et interpréter les réactions du chien durant un cheminement de sa ronde. Maîtriser le chien dans le cadre de la détection et recherche.

Commentaires sur la durée hebdomadaire
et ne peut être inférieure à 70 heures.

La durée totale de la formation pratique est fixée après une évaluation initiale

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Individualisé

Validation(s) Visée(s)

Agent de sécurité cynophile - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation | Ville | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|--------------|-----------------------------|----------------|-------------------------|---------------|----------------------|-----------|
| 00327372 | du 19/10/2022 au 31/12/2025 | Échillais (17) | NCO FORMATIONS GLOBALES | | MON COMPTE FORMATION | FPC |